



**HAL**  
open science

## La province du Venezuela et l'insurrection de Saint-Domingue (1791-1804)

Jean-Pierre Tardieu

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Tardieu. La province du Venezuela et l'insurrection de Saint-Domingue (1791-1804). Annales historiques de la Révolution française, inPress, 4 (390), pp.129-154. hal-01629485

**HAL Id: hal-01629485**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-01629485>**

Submitted on 13 Feb 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# ***LA PROVINCE DU VENEZUELA ET L'INSURRECTION DE SAINT-DOMINGUE (1791-1804)***

Jean-Pierre TARDIEU

La position du Venezuela fit de ce pays un lieu de refuge pour les Français et les Espagnols lors des événements de Saint-Domingue (1791-1804), de sorte que le gouverneur de la province informait régulièrement le gouvernement espagnol de l'évolution politique dans l'ancienne Hispaniola. La documentation des Archives Générales des Indes (Séville) permet d'assurer qu'il prêta une oreille attentive aux analyses des généraux Chanlatte et Kerverseau, et aux projets de reconquête du juge Pons, membres de la commission française dans la partie espagnole de l'île après le traité de Bâle. Il contribua par ses rapports à la diabolisation en Espagne de Toussaint-Louverture puis de Dessalines.

**Mots-clés :** Venezuela, Saint-Domingue, Révolution, Dessalines, Indépendance, Diabolisation, Toussaint-Louverture.

---

La relation entre la révolte des esclaves dans la partie française de Saint-Domingue et les événements politiques en métropole est bien connue. Par contre, il reste encore beaucoup à faire quant aux réactions suscitées dans l'empire hispanique par l'insurrection, qui en vint à être perçue comme une grave menace pour la stabilité des territoires de la Caraïbe. Ce fut le cas en particulier pour la province voisine du Venezuela. Alejandro E. Gómez s'est récemment intéressé à l'impact de la révolution haïtienne dans cette contrée<sup>1</sup>, mais il reste à tirer tout le profit de la documentation disponible aux Archives Générales des Indes de Séville. Car elle se trouva impliquée

(1) Alejandro E. GÓMEZ, *Le spectre de la révolution noire. L'impact de la révolution haïtienne dans le monde atlantique, 1790-1886*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

par les généraux français, en poste dans la capitale de la Saint-Domingue espagnole à la suite du traité de Bâle<sup>2</sup>, fuyant l'avance des troupes de Toussaint Louverture. Face aux événements de la partie française de l'île, ils n'avaient manifesté aucune hâte à exiger l'application du traité<sup>3</sup>. Le gouverneur de la capitainerie-générale de Caracas leur prêta une oreille attentive afin d'informer la Couronne espagnole des dangers imminents pour le continent, engendrés par l'entreprise du général noir, puis se fit le vecteur de leurs propositions de reconquête.

## Les prémices

### *De la prudence au conflit*

Les esclaves révoltés de la partie française de Saint-Domingue obtinrent au printemps de 1793 la protection de l'autre partie qui devint pour eux un sanctuaire. Mais l'Espagne, pourtant opposée à la France révolutionnaire, se garda bien d'aller trop loin dans ce domaine, à en juger par la consigne envoyée le 27 février 1792 par le comte de Lerena, secrétaire d'État, à l'intendant de la province du Venezuela Don Esteban Fernández de León. Les administrateurs des territoires espagnols auraient à « observer une parfaite neutralité dans les commotions des établissements français en Amérique et les aides que l'on doit leur fournir quand ils se voient poursuivis par des malfaiteurs »<sup>4</sup>. L'Espagne devait éprouver un certain plaisir à jouer un mauvais tour au pays voisin, mais elle n'était pas décidée à jouer avec le feu. Étant donné la dimension prise par les événements, on était loin de pouvoir appliquer sans risque les dispositions légales qui obligeaient les administrateurs à accueillir les esclaves marrons des puissances étrangères ennemies (Angleterre, Hollande et France, selon les moments) et à leur offrir la liberté en échange de leur adhésion au catholicisme, s'ils n'appartenaient déjà à cette confession<sup>5</sup>.

(2) Par le second traité de Bâle, signé le 27 juillet 1795, qui mit fin à la guerre entre la France et l'Espagne, la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue fut cédée à la République.

(3) Voir : Roberto Cassá, « Les effets du Traité de Bâle », Alain YACOU (dir.), *Saint-Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti (1790-1822). Commémoration du Bicentenaire de la naissance de l'État d'Haïti (1804-2004)*, Paris, Karthala, 2007, p. 204.

(4) Archivo General de Indias (dorénavant AGI), Audiencia de Caracas, liasse 472, N° 71.

(5) Voir la cédule royale du 14 avril 1789, dans Manuel Lucena SALMORAL, *Regulación de la esclavitud negra en las colonias de América Española (1503-1886) : Documentos para su estudio*, Universidad de Alcalá / Universidad de Murcia, 2005, p. 248-251. Le 26 mars 1793, la Couronne espagnole, étant donné l'état de guerre, concéda au gouverneur de Santo Domingo le pouvoir d'accueillir en tant qu'hommes libres les esclaves de la partie française qui se déclareraient fidèles à la monarchie française, d'autant qu'elle pensait pouvoir récupérer ce territoire. Voir : *id.*, p. 259-260.

D'ailleurs, lorsqu'il apprit que les commissaires civils de la colonie française préméditaient de rassembler des forces terrestres et maritimes pour effectuer un débarquement dans la baie d'Ocoa, située non loin de Santo Domingo, sous la protection de deux navires de guerre et de deux frégates, le gouverneur espagnol, Don Joaquín García, fit appel à son confrère de Caracas. Celui-ci, conscient de l'enjeu, réunit le 3 juillet 1793 la junta de guerre afin de prendre les mesures appropriées. Elle décida d'en avvertir le lieutenant-général Don Gabriel de Aristizábal qui, à la tête d'une escadre de six navires et deux frégates, se trouvait à Puerto Cabello, en application de l'ordonnance royale du 27 avril 1793 prise à la suite de la déclaration de guerre de la France à l'Espagne (7 mars 1793). Il aurait à se diriger vers Ocoa pour porter secours à la province voisine si les craintes étaient avérées<sup>6</sup>.

La neutralité n'était plus de mise, et l'Espagne, se trouvant ouvertement impliquée dans le conflit, se voyait dans l'obligation de se donner les moyens de se défendre. D'ailleurs Toussaint Louverture s'émancipa à cette époque de la protection espagnole, renonçant à son grade dans l'armée pour se mettre à la disposition des autorités françaises.

### ***Les conséquences de l'affrontement***

Le rapport de l'intendant de Caracas, Fernández de León, en date du 11 décembre 1793, permet de prendre la mesure de l'évolution des choses. Les craintes du gouverneur de Santo Domingo étaient bien justifiées, et lui permirent de se préparer à l'affrontement avec les troupes françaises. En août, il envoya à La Guaira, le port de Caracas, 538 prisonniers de guerre dont l'entretien fut pris en charge par le Trésor royal, selon les termes de la capitulation signée avec la junta de guerre de Santo Domingo. Le 2 décembre, celle de Caracas décida de les envoyer sous escorte à La Havane dans des navires marchands affrétés à cet effet.

Mais le 5 du même mois, le brigantin *Nuestra Señora del Rosario* arriva à La Guaira naviguant de conserve avec quatre navires marchands. Suite aux ordres du gouverneur de Santo Domingo du 19 octobre, il avait à bord des prisonniers français, à savoir 9 officiers, 188 soldats, 220 esclaves qui devaient être vendus au profit du fisc royal et 14 Noirs (probablement des hommes libres) destinés à la place militaire de Puerto Cabello. En accord avec la junta, le gouverneur de Caracas décida d'expédier également les prisonniers à La Havane. La législation interdisant l'introduction d'esclaves

(6) AGI, Caracas 504.

étrangers dans la province, la décision fut prise de les envoyer aussi à Cuba. Sur ces entrefaites se présenta à l'intendant, Matheo (sic) O'Higgins, négrier anglais d'origine irlandaise, lequel proposa d'échanger quelques-uns de ces esclaves avec des Noirs bossales, en provenance directe d'Afrique, qu'il fournirait en mai de l'année suivante. Il en prit effectivement 21 et s'engagea à en acheter d'autres dans un délai d'un mois<sup>7</sup>.

Le 25 mai 1794, le comte de Lerena porta à la connaissance de Fernández de León l'approbation royale de cette transaction. Au cas où O'Higgins ne serait pas en mesure d'en faire de même pour les esclaves restants, l'intendant se chargerait de les envoyer dans des colonies étrangères par tout moyen acceptable afin d'éviter les inconvénients résultant de leur présence dans la province. Le gouvernement redoutait la mauvaise influence sur les esclaves locaux de ces Noirs formés aux idées révolutionnaires. Le 12 novembre, l'intendant signala qu'O'Higgins n'avait pas beaucoup avancé dans l'accomplissement de sa promesse. Il n'avait remis à La Guaira que les 21 esclaves bossales pris sur un chargement en provenance de l'île de Grenade. Ils furent cédés pour 210 pesos chacun, somme intéressante, souligna l'intendant, car à Saint-Domingue l'on vendait de 50 à 100 pesos les esclaves prisonniers. Cependant le capitaine du bateau anglais transportant ces bossales évoqua les difficultés d'O'Higgins à écouler sa marchandise. Il ne fallait donc pas attendre de suite à ses engagements. Pour l'instant, ajouta l'intendant, il n'avait pas encore trouvé d'autres moyens d'extraire les esclaves français du territoire. Les propriétaires locaux n'en voulaient à aucun prix. Avec les circonstances, le commerce négrier s'était pratiquement interrompu et les négociants de la province n'acceptaient pas de se charger de leur vente, même si on les leur donnait à crédit, car les colonies étrangères les refusaient. La seule solution serait de les envoyer à La Havane, ajouta le fonctionnaire sans toutefois donner d'explication<sup>8</sup>. Le boom sucrier dû à la chute de la production française à Saint-Domingue, devait-il penser, rendait peut-être moins regardants les producteurs de Cuba nécessitant une main-d'œuvre servile abondante<sup>9</sup>.

Ainsi les autorités espagnoles se méfiaient des esclaves prisonniers, dont elles craignaient le pouvoir de « contamination » idéologique.

(7) AGI, Caracas 505, N° 473.

(8) AGI, Caracas 506.

(9) Cuba se montra réticente par la suite à cette introduction. Un arrêté du capitaine-général en date du 25 février 1796 l'interdit. Les esclaves en provenance des colonies françaises introduits après août 1790 devraient même être extraits de l'île. Voir : M. Lucena SALMORAL, *op. cit.*, p. 271.

## L'arrivée de la commission française de Santo Domingo au Venezuela : 1801<sup>10</sup>

La situation se renversa après la victoire de la France sur l'Espagne en Europe. Les clauses du traité de Bâle ouvrirent de nouveaux horizons à François-Dominique Toussaint Louverture, qui avait réussi à s'imposer à ses compagnons de lutte, s'il se décidait à forcer la main à la France. Elles justifèrent l'invasion de la partie espagnole de l'île le 4 janvier 1801, en dépit des mesures dilatoires prévues par les deux nations devenues alliées. En réalité l'entreprise louverturienne fut grandement motivée par la crainte du débarquement dans ce secteur d'une expédition française, prélude à un assaut contre son propre territoire<sup>11</sup>.

La province du Venezuela devint cette fois terre d'accueil des Français chargés de préparer la transition dans la partie espagnole de l'île, et centrale de renseignements pour le gouvernement de Madrid, dont les appréhensions dépassaient cette fois le simple péril de contamination idéologique pour s'élargir à l'éventualité d'une invasion militaire avec l'aide fournie par les Anglais aux insurgés<sup>12</sup>.

### *Demande de séjour*

Une lettre du commandant de Puerto Cabello, Miguel Marmión, adressée le 18 janvier 1801 au gouverneur et capitaine-général de Caracas, Manuel de Guevara Vasconcelos<sup>13</sup>, l'avertit de l'arrivée ce jour du brigantin français *El Bayonés*, avec à son bord les généraux Chanlatte et Kerverseau et leur suite<sup>14</sup>. Il en profita pour lui annoncer la probable capitulation du gouverneur espagnol de Santo Domingo face à « Tusén et ses noirs »,

(10) Pour les documents analysés dans cette sous-partie, voir : AGI, Caracas 99 et 100.

(11) Voir : Émilio CORDERO MICHEL, « Toussaint en Saint-Domingue espagnol », Alain Yacou (dir.), *op. cit.*, p. 252.

(12) Selon A. E. Gómez, « un nombre considérable d'Espagnols se sont dirigés vers des villes sur la Terre Ferme, comme Coro, Puerto Cabello, Pueblo Nuevo de Paraguaná et surtout Maracaibo. Une autorité a indiqué que dans cette seule ville sont arrivées plus de "deux mille âmes" ». Puerto Cabello : AGN, GCG, XCIV, Maracaibo : AGN, GCG, XCV ; A. E. Gómez, *op. cit.*, p. 57.

(13) Né en 1739 à Ceuta, Manuel de Guevara Vasconcelos servit dans les dragons en Estrémadure contre le Portugal en 1761 et participa à la reconquête du Roussillon en 1794. Le 11 octobre 1798, il fut nommé gouverneur et capitaine-général du Venezuela, et président de l'Audience royale nouvellement créée à Caracas. En mai 1799, il eut à écraser à Maracaibo une conspiration visant à proclamer la république.

(14) A. E. Gómez a retrouvé la trace de l'arrivée de ces généraux dans les Archives Nationales de Caracas et signale que Kerverseau fournit « un rapport détaillé des événements qui s'étaient produits à Saint-Domingue » (GCG, LXXXV) sans entrer dans ces détails. Le chercheur précise que parmi les réfugiés arrivés à Caracas « se trouvaient l'ex-gouverneur Joaquín García, et des membres de son gouvernement ». Or ce dernier partit le 22 février 1801 vers Cuba et Porto Rico.

lesquels s'étaient présentés de façon inopinée le 12 du mois à huit lieues de la ville. Ils l'emportèrent sur les troupes espagnoles et l'on attendait le lendemain les envoyés du vainqueur à Tayna pour régler les conditions de la reddition.

Les réfugiés remirent à Marmión le passeport établi le 13 janvier 1801 par Don Joaquín García y Moreno, maréchal de camp de l'armée espagnole, gouverneur et capitaine-général de l'Hispaniola (nom officiel de l'île). Devant l'imminence de l'arrivée de « la nombreuse bande armée de Tusén », il délivra ce document au général mulâtre Chanlatte, commissaire du gouvernement français, pour qu'il pût se mettre à l'abri avec le général Kerverseau, la famille de celui-ci, les collaborateurs de la commission et les membres du tribunal dépendant de ladite commission, à bord de n'importe quel navire en partance pour le port le plus facilement accessible. Au dos du document figuraient les noms des personnes concernées, à savoir : Chanlatte, Kerverseau et son épouse, le secrétaire Cabot, le greffier Oton, le médecin Garcen, le citoyen Roch dont la fonction n'est pas précisée, le juge Pons, le secrétaire Despugeaux, le greffier Delate, le juge intérimaire Géniaç, le greffier Bris, et leurs domestiques.

Dans une lettre non datée, mais probablement rédigée le 18 janvier 1801 à en juger par les documents commentés ci-dessous, les généraux de brigade Antoine Chanlatte et François-Marie Périchou de Kerverseau s'adressèrent au capitaine-général de Caracas. Un des « grands événements de l'histoire » avait conduit à Puerto Cabello six individus alliés de l'Espagne qui constituaient à Santo Domingo la commission et les tribunaux instaurés en cette ville à la suite de la cession de l'île par l'Espagne à la France.

Le motif de la présence de ces Français en ce lieu insolite était le comportement du général Toussaint Louverture, qui avait fini par dévoiler sa dévorante ambition (« devorado de ambición ») au sujet de Saint-Domingue. « Par le fer et le feu », il l'avait réunie à son domaine pour en priver définitivement la France dont il ne reconnaissait pas l'autorité.

Ils avaient présenté au commandant du port leur passeport, mais ce dernier ne voulut prendre sur lui de leur accorder la permission d'y séjourner et s'en remit à son supérieur. Ce document, assurèrent-ils, lui prouverait « combien leur cause [était] grande et juste ». « Victimes de l'usurpation et de la vengeance d'un rebelle qui n'[avait] d'autre vue que le projet d'usurper la métropole européenne de sa possession dans les Antilles », ils attendaient de lui les mêmes preuves de fraternité que la République française offrirait à des agents du gouvernement espagnol.

Ils s'élevèrent contre le rigorisme du commandant qui ne semblait vouloir tenir aucun compte de l'alliance entre les deux pays pour s'en remettre à la politique générale envers les étrangers appliquée dans les territoires américains de l'Espagne. Ils eussent dû en effet, selon les règles établies, accoster à La Guaira. Tout ce qu'ils purent obtenir de sa part fut d'attendre à bord de leur navire les ordres du gouverneur. Cette attente accentuait, protestèrent-ils, l'inconfort de leur voyage précipité, dû à la nécessité de se soustraire à Toussaint Louverture. D'autant qu'ils étaient accompagnés par des femmes, l'épouse du général Kerverseau et ses deux enfants dont un nourrisson.

Or leur cas intéressait autant l'Espagne que la France. D'autre part ils se trouvaient dans la nécessité de débarquer quelques marchandises afin de payer leur voyage et de faire face à des dépenses ultérieures, car ils avaient hâte de regagner l'Europe au plus tôt afin de divulguer des informations concernant toutes les nations. Ils avaient avec eux les archives de la commission et des tribunaux installés par la France à Santo Domingo en vue de l'application du traité de cession, qu'ils devaient remettre au gouvernement français afin de préparer la reconquête de ses territoires américains et de s'opposer à leur invasion par d'autres nations. On aura compris l'allusion aux opérations anglaises dans la Caraïbe.

Il s'agissait pour eux, laissaient-ils entendre, de mener à bien une mission de la plus grande importance dans le cadre de l'alliance récente entre les deux pays : il y allait de l'intérêt de l'Espagne de leur accorder les facilités indispensables à son accomplissement. Le 21 janvier, Guevara Vasconcelos exprima aux généraux français son regret le plus profond face aux malheureux événements survenus à Saint-Domingue. Il s'était mis d'accord avec l'intendant de la capitainerie-générale pour faciliter l'introduction et la vente des marchandises en leur possession afin de financer leur retour en Europe dans les délais les plus rapides. En attendant, il autorisait le commandant à leur délivrer la permission de se rendre à Caracas, et se déclara fortement intéressé par le rapport promis sur la situation à Saint-Domingue.

Une copie de cette réponse fut envoyée le 25 janvier au commandant de Puerto Cabello. Dans la lettre jointe, le gouverneur le chargea d'aider les Français selon les normes de l'hospitalité et les accords d'alliance avec la République Française. Les événements de Saint-Domingue devant amener de nombreux réfugiés vers les côtes du Venezuela, il aurait à prendre ses dispositions, eu égard aux possibilités. L'intendant de la province fut prié le 21 janvier de tout faire pour procurer aux généraux français et à leur



suite l'aide requise par l'hospitalité en faveur de représentants d'une nation alliée.

L'arrivée du brigantin français fut suivie le 19 janvier à 7 heures du matin par celle de la goélette *Nuestra Señora del Carmen*, en provenance également du port de Santo Domingo d'où elle partit le 14, soit 24 heures après. Se trouvait à bord une douzaine de passagers fuyant l'invasion, la plupart des femmes. En même temps, et pour le même motif plusieurs familles s'étaient embarquées en direction de Maracaibo avec l'autorisation du gouverneur qui, semblait-il, ne faisait rien pour s'opposer à de tels départs. Ce fut le sujet d'un autre rapport de Miguel Marmión au gouverneur de Caracas, centré sur l'interrogatoire du capitaine Josef Blade à propos de l'état où se trouvait la place de Santo Domingo au moment de son départ et sur ses moyens de défense.

La consternation s'était emparée de la plupart des habitants, et le 11 ce fut la confusion la plus totale. Cependant on prit conscience du peu de forces, grossies par la rumeur, dont jouissait l'ennemi. Le gouverneur, estimait le capitaine, épuiserait tous les moyens pour assurer la défense de sa ville. Le 11 et le 12, deux goélettes de l'île de Saint-Thomas étaient entrées dans le port avec des chargements de farine et de blé. Néanmoins, comme il pourrait y avoir sous peu des besoins en vivres, Marmión et les fonctionnaires du Trésor royal de Puerto Cabello proposèrent à quelques propriétaires de navires de commerce de les diriger vers l'île, mais ils n'osaient pas exposer leurs personnes et leurs intérêts à un tel risque. Il fallut donc y renoncer.

Le 24, Guevara Vasconcelos accusa réception de la note de Marmión et du témoignage de Blade qui concordait avec les grandes lignes du récit des généraux français exposé ci-dessous. Marmión devrait obliger les patrons des navires marchands ancrés dans son port à porter secours à l'île. L'insécurité était un mauvais prétexte, et, si elle existait vraiment, rien ne les empêcherait de reprendre la mer.

Entretemps, d'autres témoignages concordants arrivèrent à La Guaira, comme celui du capitaine Juan Domenech, de Maracaibo. Ils ne laissèrent aucune incertitude sur la volonté de Toussaint Louverture d'obtenir la capitulation de la ville de Santo Domingo. Guevara Vasconcelos poursuivit son effort en faveur de la place assiégée. Le 26 janvier, il s'adressa au capitaine-général de Porto Rico pour lui en faire part et le prier de convaincre Domenech d'accomplir sa promesse d'acheminer des vivres de cette île vers la capitale menacée. Le même jour, il envoya une lettre au gouverneur de Santo Domingo où il résuma les informations reçues en provenance de l'île et relata ses tentatives d'envoi de vivres, malgré la peur

éprouvée par les capitaines de navires marchands face aux menaces des Anglais.

### ***Les craintes du gouverneur de Caracas***

Le 28 janvier 1801, le gouverneur fit savoir au ministre de la guerre Don Antonio Cornel que le commandant de Puerto Cabello l'avait informé le 18 du mois de l'arrivée du brigantin *El Bayonés* avec à bord deux généraux français, Chanlatte et Kerverseau, en provenance de Saint-Domingue avec un passeport du capitaine-général Don Joaquín García. L'approche des Noirs sous les ordres de leur chef Toussaint (Tusén), qui se trouvaient à 8 lieues de Santo Domingo après un affrontement avec les troupes espagnoles, les força à partir, la ville étant sur le point de se rendre. Ils sollicitèrent la permission de vendre quelques marchandises afin de pourvoir aux frais de leur voyage. Étant donné les circonstances et après en avoir délibéré avec l'intendant, il accéda à leur demande et accepta de recevoir leur rapport circonstancié sur la situation dans l'île.

Les renseignements transmis par le capitaine de la goélette *Nuestra Señora del Carmen*, partie de Saint-Domingue 24 heures après les généraux français, étaient à peu près les mêmes que ceux fournis par ces derniers. Étant donné le nombre « exorbitant » de Noirs soumis à la « barbarie » de Toussaint, qui outrepassaient tout respect des coutumes en matière de guerre, et le succès de leurs entreprises qui les rendait encore plus sûrs d'eux-mêmes, ces nouvelles étaient tout à fait plausibles, et confortaient son analyse dont il avait fait part au ministre le 24 juin 1800 dans une lettre où il évoquait également les visées des Anglais sur l'île de Porto Rico ou sur des territoires dépendants de sa juridiction. Toutefois, malgré les informations transmises par les officiers français, il n'avait encore reçu aucune demande d'aide de la part de son collègue de Santo Domingo.

Néanmoins il s'était cru obligé d'informer le vice-roi de Santa Fe de Bogotá, le gouverneur de Carthagène et les diverses places de sa capitainerie-générale. Le triomphe de ces rebelles, se prévalant de la « stupide violence » de « leur barbarie aveugle » pour violer « les droits les plus sacrés » et « affronter les autorités légitimes », serait un exemple pernicieux, en particulier pour les territoires de Terre-Ferme où le nombre d'esclaves, la fertilité du continent et ses précieuses productions les inciteraient à étendre leurs agissements, confortés par le nombre « énorme » de 200 000 hommes instruits dans le maniement des armes. L'Espagne, et même la France et l'Angleterre qui les protégeaient pour le moment, devraient faire cause commune afin de couper la tête de ce colosse à « l'iniquité monstrueuse »,

à laquelle il serait impossible de mettre un terme si on la laissait progresser. Dans ces quelques lignes Guevara Vasconcelos annonçait les prémices d'une psychose qui ferait florès par la suite, après la proclamation de l'indépendance d'Haïti, et perdurerait jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans les états esclavagistes de l'Amérique latine, même au Pérou<sup>15</sup>.

Chanlatte et Kerverseau tinrent parole, signala Guevara Vasconcelos le 31 janvier 1801 au ministre de la guerre. Ils lui firent parvenir le rapport promis dont il s'empressait de lui transmettre une copie. Il était urgent, en découlait-il, de mettre un terme aux avancées des rebelles. Selon les militaires français, ces Noirs tentaient de s'emparer de toutes les Antilles avec l'appui des Anglais : une expédition était à craindre de leur part vers l'île de Porto Rico.

Le 9 février, le gouverneur transmet à son supérieur le message adressé le 10 janvier par le capitaine-général de Santo Domingo et reçu le 31. Il ne disposait pas des moyens nécessaires pour résister à l'entreprise de Toussaint-Louverture (« Tout-Saint Louverture »). Il avait eu l'audace de s'introduire dans les contrées d'Azua et de Bani, intimant aux habitants l'ordre de se rendre. Azua obéit, alors que les autres villages étaient prêts à se sacrifier. Puis Guevara Vasconcelos signala qu'il venait de recevoir un autre message en date du 22 janvier par lequel son collègue lui faisait part de sa décision de remettre la place de Santo Domingo aux envahisseurs. En conséquence, il avait besoin de navires pour l'évacuation des troupes espagnoles et de quelques familles. La peine de Guevara Vasconcelos face à une telle nouvelle serait moindre si la reddition s'effectuait selon les accords légitimes passés avec la République Française et non à la suite de la violence usurpatrice de Toussaint Louverture. Il aurait à craindre la propagation de l'exemple ainsi donné, avec les encouragements des Anglais. Mais ils finiraient bien par ressentir le préjudice de leur « pernicieuse protection » s'ils n'arrêtaient immédiatement le « formidable corps des Noirs ». Pour sa part, il lui revenait de rappeler au ministre la pénurie de troupes, d'armes et de munitions pour assurer la défense des provinces voisines de la vice-royauté de Santa Fe, assiégée par de graves dangers. Elles enfermaient en outre plusieurs milliers d'Indiens, naturellement réceptifs à de tels précédents.

Le 25 février 1801, le gouverneur informa Madrid de l'arrivée à Caracas avec sa permission du général Chanlatte, qui serait suivi par son

(15) Voir : Jean-Pierre TARDIEU, *El decreto de la esclavitud de Huancayo. La abolición de la esclavitud en el Perú. 3 de diciembre de 1854*, Lima, Fondo Editorial del Congreso del Perú, 2004.

compagnon Kerverseau. Ils sollicitaient l'aide nécessaire pour la poursuite de leur voyage vers l'Europe. Le gouverneur, en accord avec l'intendant, se déclara prêt à tout faire pour la leur fournir le plus rapidement possible. Le voyage de Chanlatte était déjà prévu à bord du brigantin *Filipino*, de la Compagnie des Philippines.

### ***Le rapport des généraux français***

Le 3 pluviôse (29 janvier) de l'an IX, à Puerto Cabello, Antoine Chanlatte<sup>16</sup> et François-Marie Perichou de Kerverseau<sup>17</sup> mirent un point final au rapport promis. Après avoir sollicité la faveur de faire débarquer les objets appartenant à la commission française de Saint-Domingue, embarqués en toute hâte au milieu de la consternation publique, et présenté leurs compagnons, les citoyens Pons, juge de paix, et Despujeux, son secrétaire, ils évoquèrent leur objectif, à savoir décrire les faits précédant l'invasion du territoire espagnol par Toussaint Louverture et faire la lumière sur « l'ambition et l'infamie de l'usurpateur des Antilles »<sup>18</sup>.

(16) Antoine Chanlatte naquit à Port-au-Prince en 1749. Entré dans la milice de Saint-Domingue en 1776, il est promu général de brigade en 1795 et fut élu député de l'île au Conseil des Cinq-Cents. Il retourna dans l'île avec le général Hédouville, mandataire du Directoire (cf. plus bas), et se vit nommé en 1799 commissaire provisoire de la République à Santo Domingo. Comme nous allons le voir, il tenta de s'opposer à la prise de possession par Toussaint Louverture de la partie espagnole de l'île.

(17) François-Marie Périchou de Kerverseau naquit en 1757 à Plouguivel. Il entra dans l'armée en 1791 et fut nommé général de brigade en 1797. Il fut envoyé comme chef des dragons de Saint-Domingue. Après son départ de l'île dans les conditions évoquées par le rapport présenté ici, il eut à y revenir lors de l'expédition de reconquête menée par le général Leclerc et prit le commandement de l'ancienne partie espagnole.

(18) L'opinion de Kerverseau à propos de Toussaint Louverture évolua très rapidement, en accord avec les événements. À Hédouville, il en avait fait le portrait suivant : « C'est un homme d'un grand sens, dont l'attachement à la France ne peut être douteux, dont la religion garantit la moralité, dont la fermeté égale la prudence, qui jouit de la confiance de toutes les couleurs, et qui a sur la sienne un ascendant qu'aucun contrepoids ne peut balancer ». Pierre PLUCHON, *Toussaint Louverture*, Paris, Fayard, 1989, p. 212 (voir aussi : Denis LAURENT-ROPA, *Haïti. Une colonie française. 1625-1802*, Paris, L'Harmattan, 1993, p. 220). Le 22 septembre 1799, il dénonça dans un courrier au ministre de la Marine « le génie astucieux, la modération hypocrite, l'ambition masquée, la marche tortueuse, le fanatisme réel ou joué, et l'orgueil en délire du général Toussaint ». *op. cit.*, p. 347. Kerverseau reprit cette analyse dans un autre rapport au même ministre en date du 22 mars 1801, où il parle des ruses, des détours, des perfidies, de l'ambition et de l'orgueil du personnage. Voir des extraits dans Jacques DE CAUNA (dir.), *Toussaint Louverture et l'indépendance d'Haïti*, Paris, Karthala, 2004, p. 161-171. François Blancpain situe six mois après l'arrivée d'Hédouville (début 1798) sa prise de conscience : « Je dois amende honorable à vous, mon général, et à la République, de tout le bien que je vous ai dit de Toussaint. Je ne connaissais alors ni sa duplicité ni son ambition. Je ne voyais en lui que les services rendus à son pays et ceux qu'il pouvait rendre encore, ses qualités personnelles qui en font, parmi les siens, un homme extraordinaire, enfin une énorme puissance dont je me flattais que vous pourriez tirer le plus grand parti pour établir l'autorité nationale. Il a trompé mes espérances » ; *La colonie française de Saint-Domingue*, Paris, Karthala, 2004, p. 145.

Par le second traité de Bâle de 1795, la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue fut cédée à la République. Mais très rapidement les troubles et l'anarchie régnant dans la partie française dissuadèrent le gouvernement d'exiger la cession immédiate, afin de ne pas les voir s'étendre dans le nouveau territoire pour offrir à « l'imagination horrifiée » « les fleuves de sang, les ruines et les cendres qui couvraient à ce jour cette malheureuse terre auparavant si florissante ». Il décida d'attendre des circonstances plus favorables.

Il y eut cependant un moment en 1796 où il projeta d'occuper cette nouvelle possession en y formant un gouvernement différent. Le général Rochambeau (Donatien-Marie-Joseph de Rochambeau) en fut nommé gouverneur et arriva au Guarico (Cap-Français, futur Cap-Haïtien) pour remplir sa mission. Mais il prit conscience de l'impossibilité matérielle d'empêcher l'extension des troubles à l'ancienne partie espagnole. Le gouvernement français suspendit alors la prise de possession jusqu'au rétablissement de la paix, laissant à l'Espagne l'administration de son ancien territoire afin d'y maintenir l'ordre et le respect des lois en vigueur jusqu'alors.

« L'ambition dévorante » de Toussaint, « corrompu par les Anglais », n'avait cessé de contrarier ces dispositions. Son premier souci fut de se rendre maître de toute la partie française et de « faire usage de tous les moyens que fournissent la terreur et la férocité pour obtenir de toute la population les instruments pacifiques et serviles au service de ses vues d'indépendance ». Nommé général en chef par une commission du gouvernement français, il disposa de l'ensemble de la force publique dont « un usage astucieux et perfide » le plaça rapidement à la tête de l'autorité civile. Incommodé par la présence des agents de la métropole, il s'employa à affaiblir leur influence. En les comblant d'honneurs, il lui fut facile de bouter hors de l'île ceux qui lui déplaisaient. Il se débarrassa ainsi par astuce de son prédécesseur, le général Laveaux (Étienne Maynaud de Bizefranc de Laveaux)<sup>19</sup>, et par la force de l'agent Sonthonax (Léger-Félicité

(19) Toussaint le fut élu en septembre 1796 député au Conseil des Anciens.

Sonthonax)<sup>20</sup>, puis du général Hédouville (Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'Hédouville)<sup>21</sup>.

Aux dires de Chanlatte et Kerverseau, Toussaint Louverture cachait ses projets derrière l'hypocrisie la plus flagrante. Ses émissaires maintenaient le gouvernement dans l'erreur en protestant de sa fidélité envers la France. Il s'arrangea, après le départ d'Hédouville, pour faire nommer à sa place Roume (Philippe-Rose Roume de Saint-Laurent), commissaire dans la partie espagnole<sup>22</sup>. Comme il le savait faible de caractère, il pensait s'en servir afin de renforcer son autorité. Il ne tarda pas ainsi à se rendre maître de tout le territoire, et imposait des « vexations inouïes » à tous ceux qui « osaient manifester quelque amour à la Mère Patrie ».

Il en vint à former le projet de s'emparer de la partie espagnole de l'île, mais Roume refusa de légitimer son entreprise. Il décida alors de passer outre, réunissant une force de 6 000 hommes à une lieue du Guarico, laquelle menaçait la ville de la mettre à sac et de l'incendier si elle ne lui livrait pas Roume. Celui-ci se rendit pour éviter ce désastre. Toussaint-Louverture feignit alors de s'étonner d'un fait préparé par lui-même. Il n'avait pas les moyens de s'opposer à la volonté de cette troupe, assura-t-il à Roume, et lui conseilla de signer le décret l'autorisant à prendre possession de la partie espagnole. Comme Roume se retranchait derrière la volonté de la France, il lui déclara « Signez le décret ou tous les blancs de la

(20) Le 29 avril 1792, l'Assemblée législative nomma Sonthonax commissaire civil à Saint-Domingue avec Polverel et Ailhaud. Le 29 août 1793, il décréta l'abolition de l'esclavage dans la partie nord du territoire. La Convention promulgua l'abolition générale le 4 février 1794. En mai, Sonthonax obtint le ralliement de Toussaint. Forcé de rentrer en France pour rendre des comptes, il fut nommé par le Directoire à la tête de la commission civile le 23 janvier 1796 et retourna à Saint-Domingue où il se heurta au général noir. Celui-ci le fit nommer au Conseil des Cinq-Cents et embarquer de force pour la France le 24 août 1797. Toussaint Louverture donna au Directoire sa propre version des faits. Il reconstitua sous forme de « dialogues » ses diverses conversations avec l'agent du gouvernement, au cours desquelles ce dernier lui proposa à plusieurs reprises de faire exécuter tous les Blancs et de déclarer l'indépendance de l'île, car c'était, selon lui, la seule façon d'éviter tout retour en arrière. Le général lui aurait donné une leçon d'honneur, l'accusant de trahir la mission qui lui avait été confiée. Il renversait ainsi les rôles en sa faveur, et pensait justifier l'expulsion déguisée de Sonthonax. Voir : « Extrait du rapport / Adressé au Directoire exécutif par le citoyen TOUSSAINT LOUVERTURE, général en chef des Forces de la République française à Saint-Domingue », *La Révolution Française et l'Abolition de l'esclavage*, vol. XI, *La Révolte des Noirs et des Créoles*, Paris, Éditions d'Histoire Sociale, 1968, doc. 12.

(21) Gabriel-Marie-Théodore-Joseph d'Hédouville naquit à Laon en 1755 dans une famille de bonne noblesse. Il entra dans l'armée comme sous-lieutenant de dragons et choisit le camp de la Révolution. Il devint général de brigade en 1793, échappa de peu à la guillotine puis combattit les royalistes en Bretagne. La Convention le nomma général de division, ce qui l'amena à servir sous les ordres de Hoche et à s'illustrer en Vendée. Le 27 mars 1798, le Directoire nomma Hédouville commissaire extraordinaire à Saint-Domingue. Il se vit contraint de revenir en France le 22 octobre 1798.

(22) Il fut expulsé par Toussaint Louverture à la fin de 1800.

colonie seront égorgés sur le champ ». Roume se vit obligé d'obtempérer le 27 avril 1800, en stipulant toutefois dans le préambule qu'il le faisait sous la contrainte<sup>23</sup>.

L'acte fut immédiatement envoyé au gouverneur de la partie espagnole et au général Chanlatte, commissaire du gouvernement français. Ce dernier prit conscience du projet d'indépendance ourdi par le général noir, et les « habitants [...] virent avec stupeur qu'ils se trouvaient menacés par un régime sanguinaire qui allait inonder cette partie espagnole, jusqu'alors si tranquille face aux malheurs qui avaient affligé la partie française »<sup>24</sup>. Ils s'adressèrent aux autorités françaises, particulièrement au général Soulate et au citoyen Pons, juge de paix, commerçant dans la capitale honorablement connu des Espagnols depuis dix ans. Le gouverneur requit l'avis des représentants de la France, voyant bien qu'il s'agissait du dernier acte de la tragédie conduisant la colonie à l'indépendance. Le conseil des échevins et le chapitre-cathédrale, en union avec tous les habitants, présentèrent des pétitions pour la suspension de toute décision avant l'accord de la France et de l'Espagne. Accepter l'ultimatum de Toussaint Louverture revenait à expulser la France de toute l'île. Le gouverneur le rejeta donc le 21 mai 1800. Mais le général Agé<sup>25</sup>, envoyé par Toussaint Louverture, était déjà arrivé pour prendre possession du territoire, annonçant la venue de troupes blanches par voie terrestre et d'autres par voie maritime. Suite à la décision d'attendre les instructions des métropoles, Agé aurait dû se retirer, mais il s'obstina à vouloir rester jusqu'au 25 mai, date à laquelle il convint de son départ. Un mois plus tard, Toussaint Louverture écrivit au gouverneur espagnol pour se plaindre du mauvais traitement dont son envoyé avait fait l'objet, alors que ce dernier avait lui-même reconnu la courtoisie de l'accueil. Près de six mois passèrent sans que le général noir n'intervînt auprès des Espagnols. Roume assura le gouverneur et Chanlatte que rien ne changerait jusqu'à l'arrivée des ordres de France et d'Espagne. Cependant des bruits parvenaient sur la préparation de troupes pour l'invasion.

Pour endormir la méfiance des Espagnols, assurent les auteurs du rapport, Toussaint Louverture signa des décrets en vue de la remise au

(23) Pour le texte de l'arrêt de Roume voir : François BLANCPAIN, *La colonie française de Saint-Domingue*, *op. cit.*, p. 172-173. Toussaint aurait à envoyer le général de brigade Agé prendre possession de la partie espagnole, et le général Chanlatte, commissaire du gouvernement dans le territoire, exercerait les fonctions de délégué de l'agence. Comme le dit Blancpain « nul doute qu'en coulisse Roume et Chanlatte firent le nécessaire auprès du gouverneur espagnol, don Joachim Garcia, pour faire échouer cette tentative ».

(24) Pour un rapide aperçu de l'annexion, voir : Pierre PLANCHON, *op. cit.*, p. 290-294.

(25) Pierre Agé, né à Epinal, fit toute sa carrière à Saint-Domingue avant d'être promu général de brigade, et servit Toussaint Louverture comme chef d'état-major.

travail des Noirs<sup>26</sup>. L'armée semblait avoir été licenciée, et il ne se produisait plus de nouvelles levées de soldats. On s'attendait enfin à un règlement pacifique de la question. Mais, fin novembre, le général se dirigea du Port Républicain (anciennement Port-au-Prince) au Cap-Français où des fêtes furent organisées en son honneur, comme pour les triomphes des généraux romains. Au milieu de ces réjouissances, ultime affront au représentant de la République, Roume et sa famille furent transférés dans la paroisse de Dondon, située dans les montagnes, car Toussaint, disposant pourtant de tous les pouvoirs, craignait que le commissaire ne réussît à réunir les amis de la France pour s'opposer à l'invasion.

À Santo Domingo, on vivait dans l'incertitude jusqu'à l'arrivée le 6 janvier 1801 à 3 heures de l'après-midi d'une lettre de Toussaint, rédigée le 4. Ses occupations, annonçait-elle, l'avaient empêché jusqu'alors de s'occuper de la prise de possession et de la réparation des injures faites au général Agé. Mais il s'était dirigé vers San Juan avec les troupes nécessaires, en prenant lui-même la tête de l'expédition afin d'éviter toute effusion de sang. Le général Ellagres, commandant un détachement respectable, avait pour mission de se rendre maître de l'agglomération<sup>27</sup>. Le gouverneur s'étonna de cette volte-face, assurant qu'il prendrait comme « un attentat le fait de teindre de sang les drapeaux des deux nations amies et alliées ». Toussaint n'attendit pas cette réponse pour faire avancer ses forces jusqu'à Richa puis Bani, située à dix lieues de Santo Domingo. La nouvelle se répandit comme un éclair dans toute la partie espagnole. Tous étaient convaincus de la nécessité de résister, cependant chacun cherchait comment se dispenser de compromettre son existence, celle de sa famille et de ses propriétés. On fit donner du canon et l'on envoya des ordres pour appeler à la défense commune. Mais l'exécution fut aussi lente que si l'ennemi, pourtant aux portes de la ville, se trouvait à deux-cents lieues.

(26) Il s'agit du "Règlement sur les cultures" du 12 octobre 1800. Toussaint Louverture avait publié le 22 mars 1795 un premier règlement où l'article 6 affirmait « Le travail est nécessaire, c'est une vertu, c'est le bien général de l'état. Tout homme oisif et errant sera arrêté pour être puni par la loi ». Voir : François BLANCPAIN, *op. cit.*, p. 180. L'article 14 du Titre VI « Des cultures et du commerce » de la Constitution de 1801 précise : « La colonie étant essentiellement agricole, ne peut souffrir la moindre interruption dans les travaux de ses cultures ». Et le 16<sup>e</sup> : « Tout changement de domicile de la part des cultivateurs, entraîne la ruine des cultures. Pour réprimer un vice aussi funeste à la colonie que contraire à l'ordre public, le gouverneur fait tous les réglemens de police que les circonstances nécessitent, et conformes aux bases du règlement du 20 vendémiaire an 9 et de la proclamation du 19 pluviôse suivant du général en chef Toussaint-Louverture ». « Constitution de la colonie française de Saint-Domingue. Du 17 Août 1801 (29 Thermidor an 9) ». *La Révolution Française et l'Abolition de l'esclavage*, vol. XI, *La Révolte des Noirs et des Créoles*, Paris, Éditions d'Histoire Sociale, 1968, doc. 18.

(27) Située au pied de la Cordillère centrale, au milieu de l'île approximativement.



Les troupes des « rebelles » s'avancèrent jusqu'à la rivière Avisao, à trois lieues de Bani sur le chemin de Santo Domingo. La rencontre avec les Espagnols s'effectua sur la rive gauche. Une petite troupe avait été rapidement réunie sous les ordres de Don Juan Varón, composée de soldats de ligne, de toute la cavalerie disponible et d'une partie des milices et des lanciers, soit au total 2 500 hommes. C'eût été suffisant pour affronter l'ennemi, si elle avait été aussi aguerrie. Chanlatte, connaissant bien Toussaint et ses gens, proposa au gouverneur de prendre le commandement d'une expédition, bien que sa tête fût mise à prix. Il répondait du succès si on lui confiait 1 500 volontaires, 1 000 fantassins et 500 cavaliers, disposés à lui obéir aveuglément. L'offre fut acceptée et tout devait être prêt le lendemain. Or, au bout de deux jours on n'avait pas réussi à réunir plus de 30 chevaux. Pendant ce temps, l'ennemi prenait connaissance du terrain et s'évertuait à séduire les habitants. On pressa Chanlatte de s'engager, l'assurant que la cavalerie ne tarderait pas à le rejoindre. Il en exigea cependant la formation avant son départ, puis se résolut à partir avec les dragons qu'il avait réussi à rassembler, sans avoir pu obtenir d'armes, les magasins étant vides. En tout pas plus de 27 hommes, armés de machettes achetées dans les boutiques. Chanlatte nomma Kerverseau chef d'état-major et le citoyen Pons, juge de paix, commissaire intérimaire.

Le départ de Santo Domingo s'effectua le 10 janvier à 8 heures du soir. Tout le long du chemin le petit groupe croisa des gens abattus et consternés, plus prêts à céder la victoire aux ennemis qu'à la lui disputer. La rumeur se répandit que l'armée de Varón avait été défaite et que celle des Noirs se composait de plus de 5 000 hommes, soutenus par une forte cavalerie. Chanlatte réussit à s'adjoindre un détachement de 200 hommes qui se repliaient sur la ville et le 12, à 9 heures du matin, rejoignit Varón, lui ordonnant de réunir tous les chefs de corps afin d'étudier la situation et de prendre les mesures adéquates. L'ennemi, informé des opérations, avait traversé la rivière Nisao et, par des gorges inconnues, tomba à l'improviste sur l'armée espagnole, lui infligeant une déroute absolue. Les grenadiers, les miliciens et quelque 60 Noirs affrontèrent le feu avec détermination, mais les lanciers et le reste de la troupe prirent la fuite. Les forces opposées n'étaient pas aussi nombreuses qu'on le croyait ; néanmoins il était impensable de leur résister avec le peu de gens restants. Il fallut donc entreprendre une retraite défensive, avec autant d'ordre que l'on pouvait espérer d'hommes n'ayant jamais connu le feu. Des 2 500 individus de l'expédition, il n'en subsistait plus que 600. Tous les autres jugèrent plus convenable de se cacher dans la forêt. En fait, l'armée de Toussaint ne dépassait pas un effectif de 1 200 individus, mais il en restait 800 en réserve à Bani et 3 000

à Ama, et il courait le bruit que 15 000 se trouvaient à San Juan ou étaient sur le point d'y arriver. C'était probablement exagéré, néanmoins la défaite n'en était pas moins incontestable.

Il n'y avait plus rien d'autre à faire que d'assurer la défense de la capitale : le 12, à 9 heures du soir, Chanlatte et Kerverseau se retirèrent vers Santo Domingo où ils informèrent le gouverneur. On n'entendait plus en ville que des rumeurs de capitulation. Le commissaire du gouvernement français ne pouvait assister à un tel acte, car il représentait l'autorité nationale, ce que Toussaint savait parfaitement. Son objectif était de faire tomber au moins trois têtes, celles qui avaient le mieux deviné ses projets et contrarié ses idées. Chanlatte ne cessa de dénoncer ses véritables intentions. Kerverseau comprit depuis l'embarquement forcé d'Hédouville où il voulait en venir et avait averti le gouvernement français. L'apprenant, Toussaint essaya de le faire convoquer par Roume en septembre 1799 sous un faux prétexte. Chanlatte, mis au courant, dissuada Kerverseau de se rendre au Cap-Français. Il se réfugia avec sa famille à Porto Rico avant de retourner à Santo Domingo dans l'intention de prendre le premier navire pour la métropole. Enfin le citoyen Pons fit tout son possible pour attirer l'attention des habitants de la Saint-Domingue espagnole sur la personnalité de Toussaint Louverture.

Le général adverse imposerait donc comme première condition de la capitulation la remise de ces trois ennemis implacables de l'usurpation, ce qui ne manquerait pas de mettre le gouverneur espagnol dans une situation embarrassante. Il ne pouvait les lui livrer sans déshonneur, ni refuser de le faire sans courir de danger. Il n'y avait d'autre solution que d'embarquer toute la commission française, les membres des tribunaux et leurs archives. Leur destination ne pouvait être arrêtée d'avance, car Toussaint faisait surveiller les côtes sud de l'île afin d'empêcher l'information d'arriver en France. Chanlatte, Kerverseau et Pons décidèrent de se diriger vers La Guaira pour attendre un départ vers la France. Mais les vents en décidèrent autrement, et ils se retrouvèrent à Puerto Cabello.

Chanlatte avait abandonné une plantation près de Santo Domingo où il avait placé tous ses avoirs et Pons renonça de même à tous ses biens, considérables. C'était le prix à payer pour faire connaître en France le véritable état de Saint-Domingue et aux autres métropoles le danger que faisait courir à leurs possessions antillaises Toussaint Louverture, qui avait des visées sur la Jamaïque, puis Cuba et Porto Rico et peut-être au-delà.

Ce rapport, très circonstancié, donne le beau rôle aux deux généraux, et en particulier à Chanlatte. Il dénonce l'imposture du général noir, dont le cynisme retors n'aurait eu d'égal que l'habileté manœuvrière.

Il en fait un despote sans foi ni loi, un monstre sanguinaire dont la seule ambition était d'obtenir l'indépendance de fait de toute l'île en usant de subterfuges apparemment légaux. Mais tout laissait entendre que ses desseins dépassaient le cadre insulaire pour s'étendre à toutes les Antilles, voire au continent. Ce rapport, ne l'oublions pas, était destiné à un représentant du gouvernement de Madrid dans le Nouveau Monde, et, par son intermédiaire, à la Couronne espagnole elle-même, alliée de la République Française. Nul doute que Chanlatte et Kerverseau, en le rédigeant, pensaient à l'avenir.

### ***Le plan de Pons***

Avant de quitter Puerto Cabello, le 3 février 1801, le juge Pons<sup>28</sup> fit parvenir au gouverneur Guevara Vasconcelos un plan d'intervention militaire pour contrer l'entreprise de Toussaint Louverture. Pourquoi lui, qui n'était en somme chargé que de régler les différends liés à la cession de Saint-Domingue, et ce, en dépit de son manque d'expérience juridique ? Ce n'était pas son domaine, puisqu'il s'était enrichi dans l'île en s'adonnant au commerce, mais cela lui avait valu, semble-t-il, une certaine notoriété auprès des Espagnols. D'où sa nomination comme « juge de paix » par la France, confiante en sa capacité de trouver les moyens termes nécessaires entre, d'une part, les propriétaires et les commerçants espagnols et, d'autre part, les nouveaux dirigeants chargés d'appliquer une législation étrangère.

En cette qualité, vraisemblablement, il lui vint à l'esprit d'élaborer un plan de contre-offensive pour récupérer les avantages des deux parties, fortement compromis. Il lui fallait vaincre d'abord les réticences du gouvernement français, victime, selon l'analyse des membres de la

(28) Qui était le citoyen Pons ? Il s'agit probablement de François-Raymond-Joseph de Pons né dans le quartier d'Ouanaminthe à Saint-Domingue en 1750. Cette agglomération, située au Nord-Est d'Haïti, appelée auparavant Juana-Méndez en espagnol, est séparée de la république de Saint-Domingue par la rivière Massacre. À l'époque coloniale, c'était un lieu d'échanges commerciaux avec les Espagnols, dont, si notre hypothèse est la bonne, notre personnage aurait tiré profit, d'où sa notabilité à Santo Domingo. De Pons est l'auteur de *Observations sur la situation politique de Saint-Domingue* (1790) et de *Voyage à la partie orientale de la Terre-Ferme, dans l'Amérique méridionale, fait pendant les années 1801, 1802, 1803 et 1804 ; contenant la description de la capitainerie générale de Caracas, composée des provinces de Venezuela, Maracaibo, Varinas, la Guiane espagnole, Cumana, et de l'Île de la Marguerite ; et renfermant tout ce qui a rapport à la découverte, à la conquête, à la topographie, à la législation, au commerce, aux finances, aux habitans et aux productions de ces provinces ; avec un aperçu des mœurs et usages des Espagnols, et des Indiens sauvages et civilisés. Avec une carte géographique, et les plans de la ville capitale et des ports principaux* (1806). Il aurait composé cet ouvrage lors de son séjour au Venezuela où le gouverneur lui donna la permission de rester. Selon certaines références, il aurait joué le rôle d'agent secret, ce qui coïncide avec les projets du « citoyen Pons ».

commission, de l'hypocrisie du général noir. Aux yeux de Pons, l'aide de l'Espagne, exonérée d'*a priori* révolutionnaire, serait fort utile, car elle détenait des atouts majeurs dans la Caraïbe en dehors de Saint-Domingue, principalement à Cuba et Porto Rico.

Les propositions du juge concernèrent donc ces deux territoires. Selon les informations réunies par lui, ils étaient au centre des préoccupations de Toussaint, non pas tant, dans un premier moment, pour une hypothétique invasion, encore impossible faute de moyens, que pour une régénération de ses forces noires, passablement amoindries par les divers affrontements. Son objectif consistait, affirma Pons, à envoyer des bateaux vers les petits ports des deux îles voisines de façon à récupérer sans éveiller de réactions les esclaves auxquels des émissaires auraient auparavant offert ce moyen d'acquérir leur liberté. Cet apport démographique comblerait ainsi les pertes dues à la guerre civile et lui permettrait d'être à même de concrétiser ses projets sur les colonies étrangères.

Afin de lui barrer la route, il fallait lui donner de quoi faire à l'intérieur même de Saint-Domingue. Auparavant on ne pourrait se dispenser de l'affronter sur la mer, ce qui n'offrirait pas de difficultés si les Français occupaient Curaçao. Et pourquoi cette île ? Pons ne s'expliqua pas, sachant que les Espagnols ne seraient pas insensibles à ce projet, et en particulier le capitaine-général de Caracas. Cette île, si petite mais si proche des côtes vénézuéliennes, occupée par les Hollandais depuis 1534, n'avait cessé de leur poser des problèmes de contrebande tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire de stabilité politique à cause de la dangereuse connivence des pirates et des Noirs marrons : il n'est que de se rappeler les révoltes des Zambos Andresote (1730-1733) et José Leonardo Chirino (1795)<sup>29</sup>, pour parler des plus connues.

Car, conclut Pons, le temps était venu de mettre un terme aux progrès stupéfiants des tentatives de désorganisation des îles. Les Français perdirent leurs possessions pour n'avoir jamais cru aux menaces jusqu'à leur accomplissement. Seule la prévision éviterait la même expérience à d'autres métropoles.

Le gouverneur transmitt la proposition à Madrid avec un avis favorable le 25 février 1801, reconnaissant l'intérêt pour son pays de voir l'île de Curaçao passer entre les mains d'une puissance amie, respectueuse des droits des nations et fidèle à ses engagements internationaux. Cette

(29) Voir : Jean-Pierre TARDIEU, *Andresote. Le dessein d'un esclave rebelle. Venezuela (1730-1733)*, Paris, Les Indes savantes, à paraître prochainement ; *Les implications de l'insurrection des Noirs de Coro. Venezuela, 1795*, inédit.

proximité favoriserait des échanges économiques continus, pour le plus grand profit de sa juridiction. Fit-il allusion en particulier à la traite des Noirs dont l'île était une des plaques tournantes ? Tant la France que l'Angleterre essayèrent de s'en emparer dans le passé pour cette raison : ce n'était donc pas une simple vue de l'esprit.

Le 6 avril 1801, fait exceptionnel, Guevara Vasconcelos délivra à Pons l'autorisation de rester dans sa province. De juge de paix, Pons était en passe de devenir pour l'Espagne un fort utile agent de liaison avec les généraux ayant regagné leur patrie ou s'appêtant à le faire.

Le 25 mai, le gouverneur signala à ses supérieurs le départ de Kerverseau dans la frégate *Astigarraga*, Le projet de Pons n'avait rien de farfelu. Tout dépendait en définitive de l'habileté de Chanlatte et de Kerverseau à convaincre le gouvernement français. Entretemps, Pons ne resterait pas inactif à Caracas, mettant son entregent à profit.

## **La suite des événements : 1803-1804<sup>30</sup>**

### ***Résistance et déroute de Toussaint***

Par deux fois Chanlatte insista sur le fait qu'avant leur départ précipité de Santo Domingo, les commissaires français avaient pris la précaution d'embarquer les archives de leur administration pour leur éviter de tomber entre les mains de Toussaint Louverture. Apparemment, avant de les envoyer en France, il ne refusa pas au gouverneur de Caracas, étant donné l'alliance entre leurs deux nations, la possibilité de consulter les documents les plus significatifs du dessein du général rebelle. Guevara Vasconcelos, les jugeant fort instructifs, en envoya des copies à Madrid.

Nous n'avons pas encore retrouvé de rapports de Guevara Vasconcelos au ministre de la guerre espagnol sur la suite des événements. Nous savons que Bonaparte nomma en février 1801 Toussaint général en chef de la partie française de Saint-Domingue. Mais apprenant en mars la prise de possession de la partie espagnole, l'élaboration d'une constitution<sup>31</sup> promulguée en juillet 1801 et la nomination de Toussaint comme gouverneur à vie, le premier consul décida l'envoi d'une expédition à Saint-Domingue sous le commandement du général Leclerc. Forte de 17 000 hommes elle quitta la France en décembre 1801 et débarqua dans les grands ports de l'île en février 1802. Le 20 février 1802, Kerverseau

(30) Pour les documents analysés dans cette partie, voir : AGL., Caracas 104.

(31) Pour le texte de la constitution voir, entre autres ouvrages : Yvette FARRAUDIÈRE, *La naissance d'Haïti à la croisée de trois voies révolutionnaires*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 225-238.

s'empara de Santo Domingo, gouvernée par Paul Louverture, le frère du général en chef<sup>32</sup>.

Il ne nous revient pas de traiter des affrontements, bien connus de l'historiographie. Nous nous intéresserons aux bruits parvenant à Caracas, dont le gouverneur s'empressait de les porter à la connaissance de son ministre de la guerre.

Le 9 mars 1802, il évoqua le trouble et la confusion des Espagnols soumis « au dur joug » de Toussaint Louverture. Sa décision d'intégrer le bataillon fixe de la ville de Santo Domingo à ses propres forces et de former de nouvelles troupes ne laissait pas de doute sur ses intentions. Il s'était bien préparé à résister à l'expédition, démentant ainsi son hypocrite soumission à la France. Sa provision d'armes et de poudre, le renvoi du commissaire Roume, dont il avait empêché le départ auparavant, en le chargeant de dire au Premier consul de venir dans l'île pour apprendre l'art de la guerre, la rigidité et la « férocité » avec lesquelles il avait fait exécuter ses ordres, tout cela poussait le gouverneur à soutenir qu'il était bien déterminé à conserver « son commandement despotique ». Si ses projets avaient été plus modérés, il n'aurait pas fait frapper de la monnaie à son nom. Le gouverneur de Maracaibo avait réussi, grâce à un intermédiaire, à obtenir ces informations avec trois de ces pièces<sup>33</sup>.

Le même jour, Guevara Vasconcelos adressa au ministre la relation de l'échec d'une tentative de Kerverseau de reprendre l'île avec deux frégates chargées de 600 hommes. Elle se solda par la mort de 50 d'entre eux. En conclusion, le gouverneur insista qu'il y allait « de l'intérêt de l'État et de la paix des nations civilisées de contenir la progression de ce Noir et de détruire de façon radicale la domination qu'il [avait] usurpée » sur les autorités légitimes.

En date du 28 mars 1802, il se déclara informé de la réaction du général. Il avait réussi à fédérer tous les Noirs en leur faisant part des projets qui animaient les Français. Ils se demandaient, assura-t-il dans plusieurs

(32) Kerverseau fut remplacé en 1804 par Ferrand, avant d'occuper le poste de préfet de la Guadeloupe. Voir : Gaspard Théodore MOLLIEU, *Haïti ou Saint-Domingue*, Texte présenté par Francis Arzalier, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 117.

(33) Le gouverneur de Maracaibo se trompa probablement. Le 5 janvier 1802, Toussaint Louverture décréta certes à Santo Domingo la frappe d'une petite monnaie, le demi-escalin, l'escalin, et l'escalin double. Mais ce qui apparaît sur ces pièces, c'est « la figure allégorique féminine de la République française » qui « peut être celle d'une liberté noire qui a brisé ses chaînes, et dont le général se considère le garant ». Voir : Jean-Charles BENZAKEN, « Saint-Domingue : de la colonie française à l'indépendance haïtienne. Approche d'iconographie numismatique », Marcel Dorigny (dir.), *Les abolitions de l'esclavage de L. F. Sonthonax à V. Schœlcher. 1793, 1794, 1848*, Paris, Unesco / Presses Universitaires de Vincennes, 1995.

proclamations, s'ils allaient rétablir l'esclavage des Noirs, les bannir hors de l'île ou s'adonner à un massacre général. Il ne restait donc plus qu'une alternative aux Noirs de Saint-Domingue : soit se rendre totalement maître de l'île, soit périr.

Au niveau de la population, Toussaint aurait tenté d'établir une sorte de coexistence séparée et contrôlée. Les Blancs pouvaient s'établir en plusieurs lieux de l'île strictement délimités, où ils monteraient des maisons de commerce pour acheter les produits de l'agriculture sans avoir pour autant la faculté de s'installer ailleurs ni de construire des fortifications. De même on refuserait aux Noirs le droit de vivre en ces endroits.

La surveillance du territoire s'était accrue avec l'instauration d'un couvre-feu à partir de 8 heures du soir jusqu'au son de cloche du lendemain matin. La première et la seconde infractions seraient punies de 50 coups de gourdin pour les Noirs, et la troisième se verrait sanctionnée par la peine de mort. Par contre, dès la première, on passerait par les armes les Blancs et les Mulâtres. La nuit, aucune maison ne pourrait être fermée à clé et maintenir de la lumière allumée. Tout individu parlant de se rendre ou de favoriser les Français directement ou indirectement mériterait l'exécution. Il ne serait pas question d'épargner une petite armée constituée de Blancs, de Noirs et de Mulâtres, retirés dans les montagnes du sud de l'île, qui voulaient accueillir les Français (de l'expédition). Tous les canons de la côte avaient été conduits dans les montagnes, de même que toutes les montures pouvant servir au transport. Des dispositions fixaient les rations alimentaires des habitants : les adultes recevraient deux bananes, deux patates douces, une demi-livre de morue ou de poisson frais, et les enfants de moins de sept ans la moitié de ces maigres portions. Enfin tout homme ne participant pas à la guerre devrait s'adonner à la culture.

Quant aux armes, les cavaliers disposaient de lances de six pieds, les grenadiers de tromblons et de poignards. Toussaint avait aussi des compagnies de lanciers et faisait raser la végétation des plaines pour permettre l'intervention de la cavalerie. Les navires n'avaient plus le droit de sortir des ports, les forteresses devaient être démolies et les Blancs et les Mulâtres étaient dans l'obligation de se retirer dans les montagnes.

Toutes les précautions étaient donc prises pour éviter une alliance entre les forces expéditionnaires et les habitants opposés à Toussaint, la politique de la terre brûlée étant l'un des principaux éléments de défense. Toutefois les cultures de subsistance n'étaient pas abandonnées, de façon à maintenir l'effort de résistance.

Selon les dernières nouvelles, ajouta le gouverneur, les Européens se seraient emparés des ports du nord de l'île, de Port-au-Prince et de

Saint Marc. Guevara Vasconcelos, même s'il n'avait pas d'indices quant au dénouement, se déclara pratiquement assuré que l'expédition, si le climat ne la décimait pas<sup>34</sup>, parviendrait à concrétiser ses objectifs. Alejandro E. Gómez a retrouvé à Caracas d'autres informations, auxquelles nous renvoyons<sup>35</sup>.

### ***La prise en main de Jean-Jacques Dessalines***

Nous n'avons pas encore retrouvé aux Archives Générales des Indes de comptes rendus du gouverneur du Venezuela relatifs à la défaite de Toussaint Louverture par les troupes de Leclerc, à son extradition en France et aux troubles qui s'ensuivirent. Un courrier au ministre de la guerre en date du 24 avril 1804 se réfère à l'indépendance de la république d'Haïti, proclamée le 1<sup>er</sup> janvier 1804 par Jean-Jacques Dessalines.

Nous savons que le lieutenant de Toussaint, après la déroute de son chef, se soumit en apparence aux Français. Mais il ne tarda pas à s'insurger de nouveau et les vainquit à Vertières. C'est à propos de ces nouveaux déroulements qu'intervint Guevara Vasconcelos dans sa correspondance avec ses supérieurs. Il avoua le 24 avril 1804 n'avoir pas obtenu de véritables informations sur « la malheureuse colonie de Saint-Domingue », si ce n'était qu'elle était redevenue « l'objet de la monstrueuse domination des Noirs ». Cependant, un papier lui était parvenu au sujet de l'union des chefs noirs et de leurs partisans à la recherche de moyens pour susciter l'enthousiasme des foules. Le gouverneur ne douta pas qu'ils sauraient tirer des conclusions du passé pour adapter leurs opérations, afin de maintenir l'indépendance de l'île en proie à l'anarchie.

Dans une réunion avec les principaux chefs rebelles, placée sous la devise « Liberté ou la mort », Dessalines se présenta le 1<sup>er</sup> janvier 1804 comme « général en chef de l'armée indigène ». Son intention était d'instaurer un gouvernement stable et de manifester aux puissances étrangères sa ferme résolution de proclamer l'indépendance.

Le gouverneur joignit à sa lettre le discours de Dessalines, traduit en espagnol<sup>36</sup>. Le général exhorta ses collègues à ne pas se contenter d'avoir expulsé les barbares, qui s'étaient ensanglantés pendant deux siècles dans le pays, et d'avoir mis un frein aux incessantes promesses de liberté faites par la France. Il fallait en finir avec le gouvernement tyrannique qui depuis

(34) Le gouverneur fait allusion à la fièvre jaune qui fit des ravages dans les troupes de Leclerc.

(35) AGN, GCG, CXVI (Bertin) et CXVII (Leclerc) ; A. E. GÓMEZ, *op. cit.*, p. 40-41.

(36) De grandes parties de ce discours sont présentées dans Laurent DUBOIS, *Les Vengeurs du Nouveau-Monde*, Rennes, Éditions Les Perséides, 2005, p. 399-403.



si longtemps maintenait le pays dans la plus inhumaine torture. Il fallait vivre indépendants ou mourir, rejeter le nom de Français, si funeste dans toutes les provinces, où il ravivait la mémoire des cruautés de ce peuple barbare qui combattit toutes les nations mais ne vainquit jamais celles qui voulurent être libres.

Ils avaient pendant quatorze ans été victimes de leur crédulité et de leur indulgence, vaincus non par les Français mais par la misérable éloquence des proclamations de leurs agents. Qu'avaient-ils de commun avec ce peuple bourreau ? Tout disait qu'ils n'étaient pas leurs frères et qu'ils ne le seraient jamais. Si on les accueillait, ils susciteraient de nouveaux troubles et la division.

Dessalines les traita d'assassins, de vautours, de tigres tachés du sang des enfants du pays coupables de lenteur dans la vengeance. Qu'attendaient-ils pour venger leurs mânes ? Revenant aux généraux ayant versé leur sang pour ressusciter la liberté, il leur assura que cela n'était rien s'ils ne donnaient aux nations un exemple terrible mais juste de la vengeance que devait exercer un peuple sûr d'avoir recouvré la liberté et bien décidé à la conserver.

Que les Français, poursuivait Dessalines, tremblent en abordant leurs côtes, connaissant la terrible résolution qui allait être prise de condamner à mort tout Français profanant de son pied sacrilège le territoire de la liberté. Les gens du pays avaient osé être libres, sans l'aide de personne. Avaient-ils vaincu pour retourner à l'esclavage ? Que cela soit laissé aux Français !

Toutefois, il fallait abandonner la manie du prosélytisme qui détruirait l'œuvre accomplie, laisser vivre pacifiquement les îles voisines sans troubler leur repos en s'érigeant en véritables boute-feux révolutionnaires et en législateurs des Antilles<sup>37</sup>.

Quant à lui, le destin en avait fait la sentinelle chargée de veiller sur l'idole de la liberté. Maintenant, il revenait au peuple de combattre pour la préserver. Puis Dessalines exhorta de nouveau les chefs militaires de jurer face à l'univers de renoncer pour toujours à la France. Pour sa part il avait tout sacrifié afin de voler à la défense de la liberté, sa seule richesse. Son nom remplissait d'horreur tous les peuples aimant l'esclavage : les despotes et les tyrans ne le prononçaient pas sans maudire le jour où il était né. Dorénavant, il comptait sur ce peuple pour conforter cette liberté tant aimée.

(37) C'est sans doute à cela que fit allusion Guevara Vasconcelos lorsqu'il évoqua « l'adaptation » des opérations des insurgés. Yvette Farraudière a noté ce refus de « prosélytisme » dans *La naissance d'Haïti à la croisée de trois voies révolutionnaires*, op. cit., p. 190.

Ce qui ressort de ce discours, c'est aussi l'abandon du dessein prêté à Toussaint Louverture, en particulier par Guevara Vasconcelos en personne, de propager la liberté aux îles et aux territoires voisins soumis aux nations européennes. Cette concession n'avait probablement d'autre objet que de couper court aux tentatives d'alliances pour la récupération d'Haïti, ce qui permettrait à Dessalines d'imposer ses vues à son peuple et de consolider son pouvoir. Le document fourni par le capitaine-général de Caracas permettait au gouvernement espagnol d'en prendre conscience.

Guevara Vasconcelos ne s'en tint pas à un simple rôle d'observateur. Son discours, éminemment subjectif, ne laissait aucune équivoque sur sa profonde aversion envers l'entreprise de libération menée par Toussaint Louverture et ses éventuels projets de l'étendre à toutes les possessions européennes de la Caraïbe soumises à l'esclavagisme. Il prêta donc une oreille encore plus attentive aux propos de Chanlatte et de Kerverseau et appuya les propositions de Pons en faveur de la reconquête de Saint-Domingue à partir de Curaçao.

Une fois défait et extradé Toussaint-Louverture, la verve de Guevara Vasconcelos reprit de plus belle avec la diabolisation de Dessalines, le père fondateur d'Haïti, malgré son attitude somme toute modérée face aux puissances étrangères établies dans le voisinage. De toute façon, l'Espagne, sous occupation napoléonienne, n'était pas à même de répondre à son attente.

Jean-Pierre TARDIEU  
Université de La Réunion  
15 av. René Cassin  
CS 92003  
97744 Saint-Denis Cedex 9  
jean-pierre.tardieu@univ-reunion.fr